

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLICQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

)ECRET N° 79/044 du 25/01/79

Portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

VU l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977, relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

-----) E C R E T E :

ARTICLE IER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur LOZE Marc Secrétaire Général de la Compagnie des Potasses
du Congo - Brazzaville -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 25 JANVIER 1979



Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-